



Indemnités dues au mandataire

Par **apogab**, le **03/02/2011** à **19:11**

Bonjour, nous avons fait appel à un mandataire pour vendre notre appartement. Il a organisé une seule visite et a trouvé des acheteurs au prix que nous désirions mais nous n'avons pas eu d'offre d'achat écrite en notre possession. Des voisins nous ont alors fait une offre écrite. Lorsque nous avons appelé le mandataire pour lui dire. Il nous a informé de l'offre d'achat écrite des premiers visiteurs et nous a demandé alors de payer 15000 euros de frais que nous leur devons car ils avaient trouvé des acquéreurs à notre prix. Comme nous étions encore dans le délai légal de renonciation qui est de 7 jours, nous leur avons envoyé une demande d'annulation de leur contrat selon la procédure établie mais il ne veulent pas en tenir compte. Ma question est: devons-nous vraiment payer la somme demandée ou avons-nous un recours? Merci